Date de mise en ligne : 23 juin 2025

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PRENDRE TOUTE DECISION CONCERNANT LA PREPARATION, LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

« Passation d'un contrat pour la mise à disposition d'une plateforme multimédia d'envoi en masse de SMS »

2025 - D - 065

Madame Le maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

- **VU** le Code de la commande publique,

- **VU** la délibération n°25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame le Maire en date du 8 février,

- **CONSIDERANT** la nécessité d'avoir une plateforme d'envoi de SMS en masse afin d'informer les administrés,

- **CONSIDERANT** la proposition de contrat faite par la société Orange Business pour un abonnement mensuel de 40,5 € HT et un coût unitaire du SMS de 0,06 € HT.

DECIDE

Article 1 : Approuve et signe le contrat avec la société Orange Business pour la fourniture d'une plateforme multimédia d'envoi de masse de SMS.

Article 2 : Dit que le montant de l'abonnement mensuel est de 40,5 € HT et le coût unitaire du SMS de 0,06 € HT.

Article 3 : Dit que ce contrat prendra effet au 1ier janvier 2025 pour une durée de deux ans.

Article 4 : Dit que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Charge le maire de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 10 juin

Madame Le Maire,
Kristell NIASME
Conseillère Départementale

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250610-2025-D-65-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025